



Council of Europe
European Commission



Conseil de l'Europe
Commission européenne

Strasbourg, le 29 juin 2005

CDL-UD(2005)002syn
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

avec le soutien de
LA COMMISSION EUROPEENNE*

en coopération avec
LA COMMISSION ELECTORALE DE SERBIE,
TRANSPARENCY SERBIA

et
LE BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE A BELGRADE

SEMINAIRE UNIDEM

**“L'ORGANISATION DES ELECTIONS
PAR UN ORGANE IMPARTIAL”**

Belgrade, 24-25 juin 2005

CARNET DE BORD

** Cette activité est organisée dans le cadre du Programme Commun entre la Commission européenne et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe sur « la démocratie par des élections libres et équitables ».*

Les 24 et 25 juin 2005, la Commission de Venise a tenu un séminaire à Belgrade dans le cadre de son programme UniDem, sur **l'organisation des élections par un organe impartial**. Le séminaire était organisé en coopération avec la Commission électorale de Serbie, le Bureau du Conseil de l'Europe à Belgrade et Transparency Serbia.

Trois thèmes essentiels ont été discutés : la composition et le fonctionnement de l'administration électorale ; les activités et compétences de l'administration électorale ; la transparence et l'impartialité de l'administration électorale le jour de l'élection et après l'élection.

Les principaux intervenants étaient : M. Jean-Claude Colliard, membre du Conseil constitutionnel, France ; M. Charles Lasham, Directeur pour le Nigeria, Fondation internationale pour les systèmes électoraux ; Mme Mirjana Lazarova Trajkovska, juge, Cour constitutionnelle de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ; et Mme Kristina Lemon, responsable administratif senior, Autorité électorale, Suède.

Le séminaire a été ouvert, notamment, par Mr Miodrag Petrovic, membre de la Commission électorale de Serbie. Environ 30 participants ont assisté au séminaire, essentiellement des présidents et membres de commissions électorales centrales d'Europe centrale et orientale.

Le séminaire a promu la diffusion des principes du droit et de la pratique électoraux, permettant ainsi aux organes chargés de l'organisation des élections d'échanger des informations et leurs expériences en la matière. Le Code de bonne conduite en matière électorale de la Commission de Venise a servi de base pour les discussions sur le patrimoine électoral européen et sa mise en application dans le processus électoral par le truchement des administrations électorales.

Les participants étaient très intéressés par les discussions, et ont souligné leur souhait de voir la Commission de Venise organiser des séminaires réguliers pour les commissions électorales. La Commission de Venise organisera précisément la prochaine conférence européenne des administrations électorales, en 2006. Cette activité sera probablement suivie par une conférence conjointe avec l'Association des administrateurs d'élections d'Europe centrale et orientale (ACEEEO) en 2007. La coopération dans le domaine électoral devient ainsi paneuropéenne.

Les rapports présentés durant le séminaire feront l'objet d'une publication.